



Communiqué de presse

Plan d'Action contre les Inondations dans le bassin du Rhin : 55 km² de zones inondables reconquises le long du Rhin

Strasbourg, les 9 et 10 juillet 2012

Les Etats du bassin du Rhin ont amélioré la prévention des inondations depuis la dernière grande crue du Rhin 1995 en investissant quelque 10,3 milliards d'euros et renforcé ainsi la protection des hommes et de leurs biens. Ce constat est un des résultats du bilan de la mise en œuvre du Plan d'Action contre les Inondations jusqu'en 2010 que la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR) a présenté à Strasbourg.

Au nom du gouvernement français, Monsieur Alby Schmitt, adjoint de la directrice de l'eau et de la biodiversité et président du Comité de coordination Rhin, accueille l'Assemblée plénière des représentants de tous les Etats riverains du Rhin coopérant au sein de la CIPR à l'Hôtel du Préfet de la région Alsace à Strasbourg.

Le bilan de mise en œuvre du Plan d'Action contre les Inondations montre que, selon le type de crue survenant, un volume de rétention de 229 millions de m³ maximum est aujourd'hui opérationnel sur le Rhin en aval de Bâle pour écrêter les crues, dont 69 millions de m³ obtenus au cours des 15 dernières années. En reculant des digues et en décaissant le lit majeur dans le delta du Rhin, il a été possible de regagner 55 km² de l'ancien champ d'inondation. Viennent s'y ajouter des mesures de restauration écologique sur les grands affluents et sur des rivières de plus petite taille dans le bassin. La sécurité des digues et la protection locale contre les inondations ont été accrues sur d'autres tronçons du Rhin pour mieux protéger les hommes et leurs biens. Comme le montrent de nouvelles études, bien que l'on ait déployé des efforts intenses et que l'on ait convenu de réaliser des mesures supplémentaires jusqu'en 2020 et au-delà, les objectifs fixés en 1998 ne seront pas tous intégralement atteints. En regard de la Conférence ministérielle prévue pour 2013, il est indispensable de développer des outils complémentaires de prévention des inondations.

André Weidenhaupt, Président de la CIPR, souligne à ce propos : « Les populations sont aujourd'hui mieux sensibilisées aux dangers que présentent les inondations et disposent très rapidement de prévisions suprarégionales et locales. Mais les efforts engagés pour améliorer la prévention des risques liés aux crues ne doivent en aucun cas se ralentir. En regard des effets attendus du changement climatique, il s'impose de réaliser toutes les mesures prévues jusqu'en 2020 et au-delà de cette date. »

La CIPR s'efforce également de promouvoir le fonctionnement naturel des cours d'eau et de rétablir leur continuité. En effet, des hydrosystèmes plus naturels et plus dynamiques

ont une capacité d'adaptation plus élevée, ce qui les rend plus aptes à atténuer les impacts du changement climatique. On constate ainsi qu'en retenant les eaux dans le bassin, on améliore à la fois la protection contre les inondations et les fonctions écologiques du milieu fluvial.

Toutes les mesures donnant plus d'espace au fleuve renforcent également la diversité biologique. La libre migration des poissons vers l'amont et vers l'aval doit y trouver une place centrale. Les travaux prévus pour la réalisation de la nouvelle passe à poissons sur le barrage du Rhin à Strasbourg, qui sont présentés en Assemblée plénière à Strasbourg, notamment lors d'une visite sur le site même de l'ouvrage hydroélectrique d'Électricité de France, s'inscrivent dans ce contexte. Cette passe à poissons sera inaugurée en 2015. La suivante suivra peu de temps après sur le barrage rhénan de Gerstheim. Ces mesures sont des éléments essentiels du Plan Directeur 'Poissons migrateurs' Rhin de la CIPR et du Plan de gestion 2009 pour le bassin du Rhin, établi au titre de la directive européenne sur l'eau. En 2013, la Conférence ministérielle sur le Rhin débattera du calendrier de réalisation des étapes suivantes de rétablissement de la migration piscicole vers l'amont jusqu'à Bâle, en coordination avec les mesures dans les sous-bassins.

Les multiples mesures prises depuis le lancement du programme « Saumon 2000/2020 » ont permis à plus de 6.500 saumons adultes de remonter de la mer du Nord vers leurs rivières natales pour y frayer. Après la recolonisation progressive des affluents du Rhin inférieur et du Rhin moyen, on relève la présence de saumons en âge de frai jusque dans les affluents du Rhin supérieur, par exemple dans la Murg, la Kinzig, l'Alb et les affluents de l'Ill. Des premiers saumons de retour ont même été observés récemment au droit du barrage de Rheinfelden sur le haut Rhin et à hauteur du nouveau dispositif de franchissement piscicole sur la Moselle à Coblenze.

Les Etats du bassin du Rhin se consacrent également à la lutte contre les micropolluants présents dans les eaux, par exemple les médicaments à usage humain ou les substances odoriférantes, qui ne sont pas éliminés dans les eaux usées traitées par les stations d'épuration. Une stratégie ancrée sur plusieurs étapes successives de mise en œuvre a été adoptée.

Les connaissances les plus récentes sur certains groupes de substances ont ainsi été rassemblées dans un premier temps dans des rapports d'évaluation (cf. www.iksr.org) : « médicaments à usage humain », « biocides et produits antioxydants », « œstrogènes », « agents de contraste radiographiques », « substances odoriférantes » et « agents complexants » ; un dernier rapport sur les « produits chimiques industriels » sera finalisé sous peu. Dans le cadre d'une évaluation intégrée de tous les groupes de substances, les travaux consistent actuellement à identifier quelles sont les mesures applicables et les plus efficaces pour réduire ces apports issus des réseaux d'eaux usées urbaines et industrielles. Un rapport sera également publié à brève échéance sur ce point.

Autres informations

Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR)

Ben van de Wetering

Tél. : +49-(0)261-94252-17

Portable : +49-170-4976861

ou

Anne Schulte-Wülwer-Leidig

Tél. : +49-(0)261-94252-19

Portable : +49-171-322 65 82

<http://www.iksr.org>

En bref

La Suisse, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Luxembourg, Etats riverains du Rhin, ainsi que la Commission Européenne, coopèrent ensemble dans le cadre d'une

convention internationale au sein de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR). Le Président (actuellement le Luxembourgeois André Weidenhaupt) et les organes de la CIPR sont assistés par un secrétariat international dont le siège est à Coblenze (Allemagne). Par ailleurs, le secrétariat apporte son soutien aux Etats du bassin du Rhin devant mettre en œuvre la directive cadre européenne sur l'eau (directive 2000/60/CE) et la directive européenne sur la gestion des risques d'inondation (directive 2007/60/CE). Dans cet esprit, la coopération transfrontalière a été étendue à l'Autriche, au Liechtenstein et à la Belgique/Région Wallonne. Les langues de travail de la CIPR sont le français, l'allemand et le néerlandais. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site de la CIPR www.iksr.org.